

# APPEL D'OFFRES POUR LA SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL D'ENTRETIEN ET NETTOYAGE POUR CANAL+ SENEGAL »



## **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

CANAL+ SENEGAL, filiale du groupe CANAL+ INTERNATIONAL, recherche un personnel d'entretien et de nettoyage.

# 1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet la sélection d'un prestataire pour la mise à disposition d'un personnel d'entretien et nettoyage pour Canal+ Sénégal, basé à Dakar, au 31 avenue Hassan II, ex Albert Sarraut ainsi que ses boutiques.

#### 2. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes morales de droit privé, dont le siège social ou le principal établissement est au Sénégal et qui remplissent les conditions légales et règlementaires en vigueur au Sénégal pour l'exercice de l'activité objet du présent appel d'offres et justifient de compétences et d'une expérience dans le domaine de l'entretien et du nettoyage. Elles devront en plus joindre à leur dossier tout document justificatif y relatif.

Cependant, ne sont pas admis à concourir les soumissionnaires :

- a. Qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de cessation d'activité ou de liquidation des biens ou sont en faillites, cessation d'activité ou de liquidation des biens.
- b. Qui auront été reconnus coupables d'infraction à la réglementation des marchés publics
- c. Se trouvant dans une situation de conflit d'intérêts

## 3. Langue de l'offre

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre, échangés entre le soumissionnaire et Canal+ Sénégal, seront rédigés en langue française.

#### 4. Retrait du dossier

Les entreprises intéressées peuvent se procurer le présent appel d'offres en envoyant un mail à l'adresse électronique : afrique\_senegal\_achats@canal-plus.com

## 5. Modification aux documents d'appel d'offres

Canal+ Sénégal, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif que ce soit, peut modifier par voie d'amendement le dossier d'appel d'offres et la date de dépôt des offres. Toute modification sera notifiée par lettre ou par courriel à tous les candidats qui auront reçu le dossier d'appel d'offres et leur sera opposable. Pour donner aux candidats le délai nécessaire à la prise en



considération de la modification dans la préparation de leurs offres, la date limite de dépôt des offres peut être reculée et notifiée par écrit ou courriel aux soumissionnaires.

## 6. Date limite et lieu de dépôt des offres

Les offres rédigées en langue française devront être envoyées par mail au plus tard le 05 avril 2023 à 12h, à l'adresse électronique : afrique\_senegal\_achats@canal-plus.com

Les offres reçues après cette date seront systématiquement rejetées. Tout soumissionnaire qui aura procédé à **plus d'un envoi** verra son offre écartée.

Canal+ Sénégal a tout pouvoir de proroger le délai de dépôt des offres en modifiant le dossier d'appel d'offres sous réserve de dispositions de l'article précédent. Dans ce cas, tous les droits et toutes les obligations des candidats auparavant liés au délai fixé seront liés au nouveau délai.

#### 7. Validité des offres

Les offres resteront valides pour une durée de 21 jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt. Canal+ Sénégal se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel d'offres.

Dans des circonstances exceptionnelles, le soumissionnaire peut être sollicité pour la prorogation de ce délai.

## 8. Présentation des offres

Les offres seront présentées en deux (02) exemplaires, **en fichier PDF**, dont un original et une copie, marqués comme tel et cachetées, clairement libellées "Offre Technique" et "Offre Financière ".

La page de couverture portera obligatoirement le libellé suivant :

« Appel d'offres pour la sélection d'un prestataire pour la mise à disposition d'un personnel d'entretien et nettoyage pour Canal+ Sénégal »

« OFFRE TECHNIQUE ou FINANCIERE »

Selon la nature de l'offre.

Toutes les pages de l'offre seront parafées par le ou les signataires. L'offre ne contiendra aucune mention interligne, rature ou surcharge.

En cas de différence entre les exemplaires des offres, c'est l'original qui fera foi.



#### 9. Composition des offres

L'offre comprendra les documents ci-après :

- a. Une copie de l'immatriculation au Registre de Commerce et des Crédits Mobiliers
- b. Une copie du NINEA
- c. Une attestation originale ou certifiée conforme justifiant que le soumissionnaire est à jour visà-vis de l'administration fiscale jusqu'aux derniers termes échus à la date de dépôt des offres
- d. Les documents de preuve d'expérience professionnelle : fournir trois à cinq attestations de service fait ou d'attribution de marché ou de contrat, ou de bonne fin d'exécution ou de procès-verbaux de réception définitive de marché de mise à disposition de personnel d'entretien et nettoyage délivrés par d'autres demandeurs à la suite de prestations similaires à celles concernées par l'appel d'offres, sur les quatre (04) dernières années

Toutes les pièces énumérées ci-dessus sont obligatoires. Tout soumissionnaire qui manquerait à fournir l'une des pièces ci-dessus verra son offre écartée de la suite du processus de sélection du présent appel d'offres.

#### 10. Prix de l'offre

Les prix offerts par les candidats doivent être exprimés en Francs CFA et en hors TVA. Ils seront fixes et valables pour toute la période du marché. Une offre présentée avec une clause de révision des prix sera écartée. Le prix est fixé considérant qu'aucune prestation n'est à fournir par Canal+ Sénégal.

## 11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis aura lieu le 11 avril 2023 à Canal+ Sénégal.

## 12. Contact avec Canal+ Sénégal

Aucun candidat n'entrera en contact avec Canal+ Sénégal sur aucun sujet concernant son offre, entre la date d'ouverture des plis et la date d'attribution du marché. Toute tentative d'un candidat pour influencer Canal+ Sénégal, en ce qui concerne l'évaluation de son offre, la comparaison entre les offres ou les décisions d'attribution du marché, pourra avoir pour résultat de faire écarter l'offre dudit candidat.

#### 13. Evaluation des offres

Le Comité en charge du dépouillement écartera toute offre dont elle déterminera qu'elle n'est pas conforme. Il s'agira de vérifier la conformité de l'offre par rapport aux spécifications demandées par l'autorité contractante.

**CANAL**+

Les offres financières des soumissionnaires ayant respecté les spécifications techniques seront

évaluées. Cette évaluation s'effectuera sur la base des prix indiqués. Les erreurs arithmétiques seront

rectifiées comme suit : S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant

ce prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte

pas la correction des erreurs, son offre sera écartée. S'il y a contradiction entre le montant en lettres

et celui en chiffres, le montant en toute lettre prévaudra.

Les offres seront évaluées sur la base de l'ensemble des exigences du marché, notamment :

• La fourniture des pièces administratives indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-

vis des autorités administratives du Sénégal

• Le respect des spécifications techniques demandées

• La fourniture des documents de preuve d'expérience professionnelle

• Le niveau de l'offre financière

Le respect des instructions du cahier de charges dans la soumission de l'offre

14. Attribution du marché

Canal+ Sénégal attribuera le marché au candidat retenu, dont on aura déterminé que l'offre est

substantiellement conforme aux conditions de l'appel d'offres et qu'elle est la plus avantageuse

financièrement.

15. Notification d'attribution du marché

Avant que n'expire le délai de validité des offres, Canal+ Sénégal notifiera au candidat choisi, par écrit,

que son offre a été acceptée.

16. Signature du marché, passation de la commande

Après la notification à l'attributaire, Canal+ Sénégal enverra à l'attributaire un projet de contrat de

marché à valider, incluant toutes les dispositions convenues entre les parties.

17. Cahier de charges

LOT 1 : Siège CANAL+ Sénégal

I. DESCRIPTION DES TACHES

Il s'agira de mettre à disposition du Siège Canal+ Sénégal, cinq (05) techniciens de surface

expérimentés par jour qui effectueront l'entretien et le nettoyage des locaux.

Un technicien de surface supplémentaire en permanence tous les jours ouvrables de 08h30 à 16h00.

5



## II. LES ATTENTES DU CLIENT

- Nettoyage des bureaux
  - Sièges
  - Mobilier
  - Vitres
  - Appareils électroménagers
  - Appareils téléphoniques
  - Vidange et lavage des corbeilles et des cendriers
  - Lavage des sols
  - Lavage de la vaisselle
  - Désodorisant et désinfectant sur l'ensemble des locaux
  - Toilettes (Fourniture de serviettes, papier toilettes, savonnettes, lave-mains, désinfectant et désodorisant)
  - Dératisation une fois/mois

#### III. LES HORAIRES

Les agents de nettoyage s'engagent à se rendre disponible dans les créneaux horaires suivant :

- Pour les bureaux : à partir de 17h du lundi au vendredi

- Pour la boutique : à partir de 17h du lundi au vendredi

A partir de 13h le samedi

Seuls les bureaux ouverts seront nettoyés les samedis.

Les agents doivent être présentables, propres, discrets et avoir un casier judiciaire vierge.

## LOT 2: Boutiques Dakar: Dakar City, Dakar Sahm, Sacré Coeur et Pikine

#### I. DESCRIPTION DES TACHES

Il s'agira de mettre à disposition de Canal+ Sénégal un (01) technicien de surface expérimenté par jour par boutique qui effectuera l'entretien et le nettoyage des locaux en permanence.

L'agent travaillera selon les horaires suivants :

- Boutique Dakar City (centre commercial Dakar City): 8h à 12h du lundi au samedi
- Boutique Sahm (Galerie Sahm): 8h à 16h du lundi au dimanche
- Boutique Sacré cœur (cité keur Gorgui, Iba Diadji, en face Planet Kebab) : 8h30 à 13h du lundi au samedi
- Boutique Pikine (Pikine tali bou mak, rond-point Dominique, en face soumari) : 8h à 14h du lundi au samedi



## II. LES ATTENTES DU CLIENT

Principaux services attendus

- Les bureaux et sanitaires, doivent être bien nettoyés et dépoussiérés tous les jours
- Les toilettes doivent être nettoyées et désinfectées chaque 30mn.
- Les locaux doivent toujours être propres, nécessitant, pour ce faire, des coups de balai toutes les heures.
- Extraction des toiles d'araignées.
- Nettoyage des surfaces vitrées.
- Grand nettoyage une fois/mois.
- Dératisation une fois/mois

Les agents doivent être présentables, propres, discrets et avoir un casier judiciaire vierge.

## LOT 3 : Boutiques en région Kaolack et Touba

# I. <u>DESCRIPTION DES TACHES</u>

Il s'agira de mettre à disposition de la boutique Touba un (01) technicien de surface expérimenté par jour, qui effectuera l'entretien et le nettoyage des locaux en permanence.

L'agent travaillera selon les horaires de la Boutique.

- Boutique Kaolack : 8h30 à 18h du Lundi au Vendredi et 9h à 13h le Samedi
- Boutique Touba: 8h30 à 18h du Lundi au Vendredi et 9h à 13h le Samedi

# II. LES ATTENTES DU CLIENT

- Les bureaux et sanitaires, doivent être bien nettoyés et dépoussiérés tous les jours
- Les toilettes doivent être nettoyées et désinfectées chaque 30mn
- Les locaux doivent toujours être propres, nécessitant, pour ce faire, des coups de balai toutes les heures.
- Extraction des toiles d'araignées.
- Nettoyage des surfaces vitrées.
- Grand nettoyage une fois/mois.
- Dératisation une fois/mois

Les agents doivent être présentables, propres, discrètes et avoir un casier judiciaire vierge.

# PRIX DE L'OFFRE ET CONDITIONS DE PAIEMENT

# ❖ Le prix de l'offre

Le prix de l'offre sera libellé en FCFA en H TVA.



# Conditions de paiement

Les conditions de paiement des fournitures sont indiquées ci- dessous :

o Toutes les commandes : paiement par virement en 30 jours, fin de mois, après livraison.

# **CRITERES D'EVALUATION**

Les soumissionnaires seront évalués sur la base des critères suivants :

Technique	Qualité du service	55%
Financier	Coût	45%

# **CONDITIONS PARTICULIERES**

- 1. Aucune soumission ne sera acceptée en dehors du temps imparti pour le dépôt de ces soumissions.
- **2.** CANAL+SENEGAL décline toute responsabilité en cas de retard de toute soumission transmise par courrier postal.
- **3.** En cas d'adjudication provisoire, le soumissionnaire pourra être tenu de produire un certificat d'origine et d'authenticité avant toute adjudication définitive.

Salutations distinguées.